

Règlement Cross du Piton des Neiges 2017

ORGANISATION

La 28ème édition du Cross du Piton des Neiges, inscrit au calendrier de courses hors stade de la L.R.A, sera organisé le 21 mai 2017 avec le concours de la Commune de Cilaos.

COMITE D'ORGANISATION

La sécurité et l'ordre seront assurés par les membres du comité directeur « d'Avalasse ».

PARC NATIONAL DE LA REUNION

Conformément à la réglementation du Parc National, aucun ravitaillement au sommet.

Conformément à l'arrêté n° DIR/SADD/2009-01 portant réglementation de l'organisation et du déroulement des manifestations publiques dans le coeur du Parc national de La Réunion, la communication autour de la course du Cross du Piton des Neiges est organisée notamment au travers du site internet du club www.avalasse.fr.

Le règlement intérieur, doit également introduire les points suivants :

MOTIFS DE DISQUALIFICATION

- *L'abandon de déchets même biodégradables*
- *les atteintes volontaires aux plantes ou aux animaux*
- *l'utilisation des raccourcis et donc la dégradation des espaces non prévus dans le parcours*
- *l'agression physique ou verbale d'un agent du Parc national ou de toute autre personne surveillant le bon déroulement de la course.*
- Non-présentation à plus d'un poste de contrôle
- absence de dossard ou perte de la puce électronique
- pointage au-delà de l'horaire de départ ou de fermeture des contrôles
- utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve
- Non-assistance à un concurrent en difficulté
- insultes et menaces proférées par les concurrents auprès des contrôles de commissaires sportifs ou des membres de l'organisation
- refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve
- état physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin
- Comportement dangereux d'un concurrent ; détention d'un objet prohibé en état de récidive

PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à toutes et tous licenciés ou non licenciés. Il est cependant expressément recommandé aux concurrents de se présenter en excellente condition physique et parfaitement entraînés. Le parcours peut être éprouvant selon les conditions atmosphériques chaleur, pluie, brouillard.

CERTIFICAT MEDICAL (voir bulletin d'inscription)

*Un certificat médical datant de **moins de 1 an** et précisant l'aptitude à la pratique des sports de montagne (course, randonnée...) ou sa photocopie devra être fournie aux organisateurs par le coureur lors de son inscription. Toute personne n'étant pas en mesure de fournir ce certificat médical ou de présenter sa licence ne pourra prendre le départ, ceci conformément à la loi relative à la protection des sportifs et de la lutte contre le dopage.*

INSCRIPTION

Le tarif est de **27 euros** par personne qui comprend : la remise des dossards, un petit déjeuner avant le départ, la remise d'un tee-shirt, les 3 ravitaillements sur le parcours et la remise d'une médaille à l'arrivée, le repas du midi sera servi à la salle des Fêtes de Cilaos suivi de la remise des récompenses.

Le règlement est à effectuer à l'inscription par chèque bancaire ou postal à l'ordre suivant :

CLUB AVALASSE ou par carte bancaire /inscription en ligne sur le site www.49degres.com

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à :

Club Avalasse Et sur le site

BP42 - 97413 CILAOS www.avalasse.fr

Tél : 0692 34 97 52

Le retrait des dossards se fera le Samedi après-midi de 14H00 à 18H00 et le dimanche 21 Mai de 5H00 à 6H30 au Service des Sports Rue du Stade.

CATEGORIES

HOMMES & FEMMES

Juniors	1997 et 1998
Espoirs	1994 à 1996
Séniors	1977 à 1993
Vétérans 1	1976 - 1967
Vétérans 2	1966 - 1957
Vétérans 3	1956 - 1947

PARCOURS

L'itinéraire est de 15.364 kilomètres. Dénivellation positive de 1909 mètres. Départ réel de la course : à 07 heures devant le Stade IRENE ACCOT. Fermeture des contrôles : 10 heures au Plateau du Petit Matarum, 11 heures au Gîte du Piton, 11 h 45 au sommet. L'horaire limite de passage à la caverne Dufour est prévu à 10 h 45. Tout concurrent hors délai par rapport à

l'horaire prévu sera disqualifié. L'absence de dossard aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraîne la disqualification du concurrent. Tout concurrent non dûment inscrit, n'ayant pas acquitté le droit d'inscription ou n'ayant pas de dossard sera écarté de la ligne d'arrivée pour des raisons de chronométrage et ne figure pas aux classements officiels qui seront établis à l'issue de la course. Afin de ne pas dégrader l'environnement, les organisateurs ont décidé de disqualifier tout concurrent surpris à jeter des débris.

CLASSEMENTS

Classement individuel, Classement général, Classement coureurs du Club Avalasse.

DOSSARDS

Les concurrents doivent porter le dossard accroché sur le devant (tee-shirt ou débardeur), de façon à être visible par tous. A la demande des contrôleurs, ils doivent annoncer le numéro de leur dossard lors du passage au poste de pointage.

RESULTATS ET PRIX

La lecture des résultats et la remise des prix auront lieu à partir de 13 heures sur le podium installé pour la circonstance.

Des prix seront décernés dans chaque catégorie et distribués exclusivement sur place (en aucun cas expédiés)

Un trophée sera remis au vainqueur « SCRATCH ». Celui-ci sera définitivement acquis à la condition que le coureur remporte à trois reprises l'épreuve du Cross du Piton des Neiges.

Une médaille sera remise à tout participant ayant franchi la ligne d'arrivée.

INDIVIDUEL ACCIDENT

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie d'ASSURANCE.

CESSION OU ABSENCE DU DOSSARD

toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'organisation décline également toute responsabilité en cas d'accident survenu ou provoqué par une personne non inscrite et de fait sans dossard.

RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être déposée par écrit au moins une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent et remise au Directeur de Course.

ANNULATION DE LA COURSE

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment en cas de force majeure. Le remboursement des frais d'engagement aux coureurs, sera effectué au prorata des frais engagés non récupérables.

Équipement obligatoire :

Chaque coureur s'engage à posséder le matériel obligatoire pendant toute la durée de la course.

Le contrôle du matériel obligatoire sera effectué avant le départ pour chaque concurrent. Tous les concurrents qui n'ont pas le matériel exigé ne pourront pas prendre le départ.

Matériel obligatoire :

- 1 couverture de survie
- 1 sifflet.
- 1 vêtement chaud (tissus technique)

NOTA

Les bâtons sont interdits

Le port du tee-shirt n'est pas obligatoire.

Le parcours est balisé à l'aide de rubalise blanc et rouge, mais aussi à l'aide de piquets rouges. L'arrivée est délimitée par un couloir balisé. Les points kilométriques sont placés sur le terrain en ordre décroissant.

De même les zones de ravitaillement sont annoncées par panneaux, mais aussi les postes de secours et assistance.

Une équipe «Serre-File » suit les coureurs jusqu'à l'arrivée et ferme le parcours ensuite avec les dernières personnes qui redescendent. (SECURITE).

Trois postes médicaux important sont situés sur le parcours, l'un au lieu dit « Le Bloc » l'autre au « Gîte de la caverne Dufour» et le dernier au sommet du Piton des Neiges.

La participation à l'épreuve comporte de plein droit l'acceptation du présent règlement.

Mis à jour le 02 janvier 2017.